



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PUY DE DÔME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR 830 2011 « Tunnels des gorges du Chavanon » Compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2012

La réunion du comité de pilotage du site "Gîtes des Tunnels des gorges du Chavanon" s'est tenue en Mairie de Savennes, sous la présidence de M. Julien CHAMBONNIERE de la Direction Départementale des Territoires.

Étaient présents :

Christian	BAUDRY	DREAL Auvergne
Julien	CHAMBONNIERE	DDT du Puy-de-Dôme
Claude	GIRODON	ONF
Emmanuel	FAVRE d'ANNE	CRPF
Daniel	ESCURIEUX	Mairie de Savennes
Thierry	FOURGEAUD	DREAL Limousin
Bruno	LIENARD	DREAL Limousin
Valérie	BOIREL	DREAL Limousin
Ghislaine	NIGEN	DDT de la Corrèze
Lilan	GIRARD	Chauve-Souris Auvergne
Julien	JEMIN	Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)
Romain	LEGRAND	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Héloïse	DURAND	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Julie	COLLET	PNR de Millevaches en Limousin

Excusés :

- Le Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme
- Le Président du Conseil régional,
- Le Président du Conseil général,
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)

M. le Maire de Savennes ouvre la séance et s'excuse de ne pas pouvoir rester.

M. CHAMBONNIERE introduit la réunion et rappelle l'ordre du jour, avec notamment :

- Une présentation de l'étude chauve-souris Auvergne « évaluation à l'aide d'un détecteur automatique de la fréquentation des Gorges du Chavanon par les chiroptères »,
- Une présentation de la synthèse des données et inventaires naturalistes du secteur,
- Un retour sur les rencontres avec les communes corréziennes concernées par la proposition d'extension du site.

La DDT du Puy-de-Dôme remercie une nouvelle fois la DREAL Limousin, la DDT de la Corrèze et le PNR de Millevaches en Limousin d'avoir répondu présent à l'invitation qui leur avait été adressé pour ce comité de pilotage. Il cède ensuite la parole à M. Romain LEGRAND pour sa présentation. La présentation du CEN est en ligne sur le site des services de l'Etat dans le Puy-de-dôme à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/tunnels-des-gorges-du-chavanon-r889.html>

M. LEGRAND présente le plan de l'exposé et précise que le bilan portera sur 2 années d'animation (2011, 2012) puisque le dernier Comité de pilotage a eu lieu en avril 2011.

M LEGRAND présente les actions s'appuyant sur un budget de 15 000 € en 2011, puis de 8 000 € en 2012.

Un contrat Natura 2000 est envisagé sur la mise en sécurité des tunnels par la pose de grillages renforcés. Le déplacement des matériaux serait réalisé avec l'appui d'une traction animale. Le coût total est estimé à **environ 43 000 €**. Le dépôt d'un contrat est envisagé d'ici la fin de l'année 2012.

M. LEGRAND précise que 3 propriétaires différents ont souscrit à la charte Natura 2000 après que 96 propriétaires aient été contactés par courrier, soit **31,4383 ha pour 17 parcelles (5,76 % du site)**. Un propriétaire a proposé une vente au CEN de 3 parcelles, qui n'a pas accepté cette offre.

M. FAVRE d'ANNE (CRPF) ne comprend pas le message transmis aux propriétaires forestiers souhaitant vendre leurs biens (pour rappel, 3 parcelles forestières en haut de vallée constituées de plantations) suite au refus par le CEN. M. LEGRAND précise que ce n'est pas la faible valeur écologique des parcelles qui a été mis en avant, mais leurs localisations excentrées par rapport aux propriétés du CEN.

M. GIRODON (ONF) précise que la commune peut acquérir ces parcelles, des subventions sont disponibles. M. LEGRAND transmettra les numéros des parcelles et les coordonnées du propriétaire.

Deux animations ont eu lieu accueillant 25 personnes au total. M. ESCURIEUX précise qu'une animation sur la flore a également été réalisée sur le site regroupant le 15 juillet 2012 25 personnes.

M. LEGRAND précise qu'une note explicative sur l'extension du site a été transmise en avril 2012 à la DREAL Auvergne. De nombreuses associations et organismes ont transmis leurs données (Pic noir, GMHL, CBNMC, PNR Millevaches, fédération de pêche). Le CEN Auvergne les remercie pour leur contribution.

M. BAUDRY confirme que cette note a été transmise au Muséum National d'Histoire Naturelle. L'intérêt scientifique a été confirmé et le Museum donne un avis favorable à l'extension.

Les représentants de la DREAL Limousin, précise qu'une note sera proposée au CSRPN Limousin pour une validation scientifique de cette extension.

La DREAL Limousin précise également que deux sites Natura superposent l'extension proposée à savoir la ZPS « Gorges de la Dordogne » et la ZSC Vallée de la Dordogne. Les DREAL Auvergne et Limousin sont d'accord pour harmoniser la superposition des couches.

Quant à l'harmonisation des sites Natura 2000, plusieurs possibilités sont évoquées : site exclusif « Tunnels des Gorges du Chavanon » ou partie corrézienne rattachée à la ZSC Vallée de la Dordogne » (cas actuel) ou site chiroptères corrézien...

M. BAUDRY précise qu'un préfet coordinateur devra se saisir de la coordination du site, soit du Puy-de-Dôme (légitimité historique), soit de Corrèze (légitimité spatiale, partie plus vaste côté Corrèze). Le Comité de pilotage devra également être élargi.

Le PNR Millevaches précise qu'en plus des sites Natura 2000, un contrat territorial est en cours de montage sur le Chavanon. Il devrait être déposé en décembre 2013. Le CEN fait partie du Comité de pilotage et sert de passerelle sur les différents dispositifs. M. CHAMBONNIERE précise que pour une meilleure visibilité des acteurs locaux il est nécessaire de présenter les projets des autres structures, l'empilement des outils existants peut parfois porter à confusion.

Question diverses :

La DREAL Limousin demande des précisions sur les critères de sélection des manifestations nécessitant une étude d'incidences. M. CHAMBONNIERE précise que la DDT Puy-de-Dôme n'a pas déterminé de seuils. La DDT Corrèze est en train de réfléchir à la question.

M. ESCURIEUX demande des informations concernant des projets de micro-centrales. M. CHAMBONNIERE n'a pas connaissance de projets. Néanmoins, il est précisé que dans le cadre du renouvellement de la concession l'effacement d'un seuil et des travaux d'amélioration des abords d'une carrière (proximité du pont de l'ancienne N89) seront demandés.

M. ESCURIEUX demande qu'une information sur Natura 2000 soit apportée en Conseil Municipal. M. LEGRAND peut prévoir effectivement d'intervenir sur le dispositif et peut évoquer le projet concernant la charte Natura 2000 sur les parcelles sectionales.

Le PNR Millevaches demande l'état d'avancement sur les sites linéaires Natura 2000 auvergnats. M. BAUDRY précise que le bureau d'études a organisé des réunions locales et que le Document d'objectifs est en cours de rédaction. Les périmètres sont en cours de définition. Plusieurs pistes sont envisagées et seront présentées localement dès qu'elles auront été définies. M. LEGRAND précise que les réunions organisées sur le secteur (amont du site Natura 2000) se sont bien déroulées contrairement à d'autres secteurs.

M. LEGRAND précise qu'un partenariat a été établi avec Vulcania dans le cadre de ses 10 ans mettant en avant les gorges du Chavanon. Une somme sera versée au CEN pour soutenir des actions d'acquisition ou de travaux. Sur les travaux, un cofinancement peut être envisagé sur le montage d'un contrat Natura 2000.

Après avoir remercié M. LEGRAND pour sa présentation et les participants, M. CHAMBONNIERE clôt la réunion. La mairie de Savennes invite l'assemblée à poursuivre les discussions autour d'un verre de l'amitié.

Le chargé du programme Natura 2000
à la DDT du Puy-de-Dôme

Julien CHAMBONNIERE



